

37 122

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**



Nombre de membres

Affiliés au C.M.
19
En exercice :
19
Qui ont pris part à la
délibération :
19

Séance du 12 juin 2020

L'an deux mil vingt
et le douze juin

à 17 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA, Maire

DATE DE LA
CONVOCACTION
08/06/2020

DATE AFFICHAGE
15/06/2020

Présents : : Messieurs COSTA, FEYDEL, MORELLI, BENVENUTI, SIMONETTI-MALASPINA, PANZA, POLI et Mesdames SEBASTIANI, FOURNIER, GUARDINI, SCOTTO, SANCIU, PONZEVERA, VOLELLI

Absents : Mme BEGNIS, Mme ROVERE, Mr HLUSICKA et Mme FERRAGUTI.

Procuration : Mme BEGNIS à Mme SEBASTIANI, Mme ROVERE à Mr MORELLI, Mme FERRAGUTI à Mme GUARDINI, Mr HLUSICKA à Mr OLMETA.

Monsieur MORELLI Yoann a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération

Refus de transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de la Communauté de communes Nebbiu -Conca d'Oro

Vu l'arrêté PREF 2B/DRCT/BCLST/N°32 du 20 décembre 2016 portant fusion des communautés de Communes de la Conca d'Oro et du Nebbiu,

Vu l'article L 5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au transfert des pouvoirs de police spéciale des maires au président d'EPCI ; six domaines de compétence de police spéciale sont transférés de plein droit aux présidents des EPCI à fiscalité propre :

- Police spéciale de la réglementation de l'assainissement ;
- Police spéciale de la réglementation de la collecte des déchets ménagers ;
- Police spéciale des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Police spéciale de la circulation et du stationnement, dans le cadre de la compétence voirie ;
- Police spéciale de la délivrance des autorisations de stationnement des taxis, dans le cadre compétence voirie ;
- Police spéciale de sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine, dans le cadre de la compétence habitat.

Considérant la possibilité de s'opposer au transfert de pouvoir de police spéciale du Maire au Président d'EPCI. Le Maire proposé aux membres du Conseil Municipal de s'opposer au transfert de pouvoir de police spéciale du Maire au Président de la communauté de communes Nebbiu- Conca d'Oro, dans les six domaines sus-visés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,



Claudy OLMETA